Nations Unies A/HRC/24/L.51



Distr. limitée 25 septembre 2013 Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-quatrième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Afrique du Sud*, Algérie*, Chine*, Cuba*, Djibouti*, Éthiopie, Fédération de Russie*, Inde, Ouganda, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.24

24/...

Champ d'action de la société civile: créer et maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable

Supprimer le neuvième alinéa du préambule.

^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.